

Postulat : Pour le rétablissement de tous les camps scolaires des communes membres de l'ASIME

Les camps scolaires représentent une composante essentielle de la scolarité obligatoire. Ils offrent aux élèves une expérience pédagogique riche, favorisent la vie en collectivité, le développement de l'autonomie et renforcent les liens entre pairs et enseignant.e.s. Le canton de Vaud en reconnaît d'ailleurs la valeur et encourage leur organisation dans le cadre scolaire.

L'ASIME (Association Scolaire Intercommunale de Morges et Environs), en collaboration avec les directions d'établissement, est responsable de l'organisation des camps pour les élèves des dix communes membres. Le Centre Marcel Barbey, acquis en 2017 et rénové en 2018 à cet effet, en est le lieu central.

Depuis la mise en œuvre des décisions 134 (2014) et 164 (2019) du Département de l'enseignement et de la formation professionnelle (DEF), l'encadrement nocturne des camps est devenu plus exigeant : la présence d'un.e accompagnant.e supplémentaire est désormais requise (deux accompagnant.e.s pour l'ensemble du camp en 1P-6P, puis un.e accompagnant.e dès la 7P). L'équipe du Centre Marcel Barbey ne peut pas couvrir ces exigences la nuit et l'ASIME n'a pas encore mis en œuvre de solution logistique et financière viable pour les personnes concernées, afin de répondre à cette nouvelle réalité.

Malgré les efforts déployés par de nombreux enseignants pour faire face à ces nouvelles contraintes, la fréquentation des classes au Centre Marcel Barbey a chuté de 25,5 % par rapport à l'année précédente, passant de 51 à 38 classes. Cela représente plus de 250 élèves de l'ASIME qui ont été privés de cette expérience fondamentale, sans solution de remplacement.

L'ASIME écrit, dans sa réponse au postulat sur les camps du conseil communal d'Échichens, avoir « mis sous contrat un auxiliaire » pour effectuer de la garde passive au Centre Marcel Barbey « à la rentrée scolaire ». Or, aucune communication n'a été faite aux enseignant.e.s concerné.e.s. Outre le fait qu'un seul auxiliaire ne soit pas suffisant pour les camps de 1P à 6P, les récentes informations relatives aux réservations pour l'année scolaire 2025–2026 ne mentionnent pas non plus ce dispositif. Cette absence de clarté suscite une incertitude préoccupante quant à l'effectivité réelle de cette mesure dès la rentrée 2025. Si une évolution est envisagée, elle doit être explicitée, formalisée et annoncée clairement, afin de garantir que les élèves des communes membres bénéficieront à nouveau d'un accès équitable aux camps scolaires.

L'ASIME écrit également « accueillir gracieusement les accompagnants bénévoles et prendre en charge les frais administratifs ». Dans les faits, cela ne représente qu'un engagement financier minime. Tout d'abord, les nuitées n'entraînent pas de coût supplémentaire, puisque le Centre Marcel Barbey est déjà équipé pour héberger les classes et les accompagnant.e.s. De plus, les repas, servis collectivement, ne nécessitent pas d'organisation supplémentaire et

leur coût reste négligeable. Enfin, le bus transportant les élèves aux camps possède suffisamment de places pour intégrer les accompagnant.e.s.

Nous restons convaincus que des solutions durables et efficaces peuvent être rapidement mises en place pour dépasser ce blocage temporaire momentané et ainsi rétablir une organisation des camps sereine, harmonieuse et fondée sur une véritable collaboration.

« Il s'agit de garantir aux élèves des prestations harmonisées. Cela n'empêche toutefois pas certaines communes de financer des activités supplémentaires, selon leurs intérêts et sensibilités locales. Par exemple, certaines collectivités peuvent choisir de soutenir l'organisation de camps scolaires supplémentaires en prenant en charge une partie des coûts. »

— Réponse du Conseil d'État à l'interpellation Denis Rubattel, 1er juin 2022

Par le biais de ce postulat, nous souhaitons inviter le comité de direction de l'ASIME à étudier les propositions suivantes :

1. Travailler en concertation avec les communes membres, les établissements scolaires concernés et les partenaires, afin de rétablir une organisation pérenne des quatre camps scolaires durant la scolarité primaire, à raison d'un camp tous les deux ans (modèle en vigueur jusqu'en 2023–2024).
2. S'engager à mettre, idéalement dès la rentrée 2025, un dispositif permettant d'assurer les quatre camps scolaires durant la scolarité primaire, pour tous les élèves, sans les difficultés logistiques ou financières rencontrées en 2024–2025.
3. Explorer toutes les options possibles permettant de mettre en place un budget dédié à la rémunération ou au défraiement des accompagnant.e.s nocturnes.
4. Clarifier et communiquer de manière transparente les dispositifs mis en place, afin que les enseignant.e.s et directions soient informé.e.s à temps des mesures disponibles.

Morges, le 9 juin 2025

Signataires :

[la feuille sera signée et donnée sur place]